

# POSE DES SOLS PVC

## Pose libre trafic léger ou habitation (Modul'up habitat 2s3)

### ■ 1. Travaux neufs

#### **Supports à base de liants hydrauliques**

Nomenclature des supports selon le NF D.T.U. 53.12 : dalles ou chapes adhérentes, rapportées ou incorporées, chapes en mortier de ciment exécutées, respectivement conformément au DTU 21.

Exigences relatives au support : la qualité du sol fini dépend de la qualité du support dont les irrégularités (manque de planéité, désaffleurs, etc...) transparaîtront sur le revêtement. Elles devront donc respecter les spécifications du NF D.T.U. 53.12 et relatives à : la planéité (le non-respect des spécifications relatives à la planéité, dans le NF D.T.U. 53.12, peut nécessiter la mise en œuvre d'un ragréage) / L'état de surface / Les propreté et cohésion / La rugosité / La porosité / La siccité.

Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité : les dallages sur terre-plein devront comporter en sous face une couche d'anti capillarité et pare vapeur répondant aux prescriptions de la partie de la norme NF P 11-213 (DTU 13.3) qui s'applique.

A défaut, un ouvrage d'interposition, assurant la protection contre les remontées d'humidité, devra être réalisé conformément au NF DTU 53.12 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

En cas de risque de sous pressions hydrostatiques accidentelles et passagères de la nappe phréatique, une étanchéité de type cuvelage doit être réalisée entre la forme et le corps du dallage conformément à la norme NF P 11-221 (DTU 14.1).

Traitement des fissures : le revêtement peut s'affranchir du traitement des fissures inférieures à 1 mm de largeur sous réserve qu'elles ne présentent pas de désaffleurs supérieurs à 1 mm. Cf. NF DTU 53.12 pour le traitement des désaffleurs supérieurs à 1 mm. Traitement des joints du support : cf. article 6.3.6 du NF DTU 53.12.

Les joints de construction seront préalablement traités.

Ragréage : les planchers et dallages recevront un enduit de lissage classé au minimum P3 (si nécessaire).

Les bétons surfacés pourront éviter de recevoir un enduit de lissage sous condition de remplir les exigences de planéité.

#### **Supports bois (panneaux rainurés et languetés)**

Aucun traitement n'est à prévoir pour tout désaffleure inférieur à 1 mm et/ou tout joint entre lames inférieur à 3 mm ;

Dans le cas de désaffleurs supérieurs à 1 mm, réaliser un ponçage suivi d'un dépoussiérage par aspiration mécanique ;

Dans le cas de joints entre 3 et 5 mm, réaliser un ratissage à l'aide d'un enduit prêt à l'emploi prévu à cet effet, suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique ;

Une imprégnation générale de primaire pour support bois est nécessaire afin de maintenir le support hors poussières.

### ■ 2. Travaux de réhabilitation

Les dispositions générales applicables sont celles du CPT Cahier 3635\_V2 du CSTB : « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », précisées ou modifiées comme suit.

#### **Sur ancien support à base de bois (plancher en lames de bois ou panneaux rainurés et languetés)**

Après dépose de l'ancien sol souple et élimination des sillons de colle, il sera nécessaire de remettre en état le support et de réaliser si besoin un ragréage généralisé à l'aide de l'enduit de lissage TEC 967 de H.B. FULLER faisant l'objet d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé et si nécessaire après application du primaire garnissant TEC 023 de HB Fuller.

#### **Supports hydrauliques**

Après dépose de l'ancien sol souple et élimination des sillons de colle, rebouchage des parties abimées ou mal adhérentes à l'aide d'un enduit de rebouchage classé au minimum P3.

Si les caractéristiques de planéité ne respectent pas les spécifications du NF D.T.U. 53.12, réaliser un enduit de lissage P3.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un dallage sur terre-plein), des précautions doivent être prises conformément au NF DTU 53.12 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

#### **Carrelage ancien**

Aucun traitement n'est à prévoir pour tout désaffleure inférieur à 2 mm et/ou tout joint entre carreaux inférieur à 4 mm ;

Dans les cas de désaffleurs supérieurs à 2 mm ou de joints supérieurs à 4 mm, réaliser un ratissage à l'aide d'un enduit prêt à l'emploi prévu à cet effet suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique ;

#### **Sur sol coulé existant**

L'ancien revêtement doit être adhérent, d'épaisseur supérieure à 2 mm, et respecter les exigences en ce qui concerne la planéité, la propreté et la cohésion.

#### **Sur dalles semi-flexibles sans amiante ou PVC compact ou linoleum compact**

Aucune disposition particulière n'est à envisager. Le classement du support devra déjà répondre à celui demandé.

#### **Dalles semi-flexibles avec amiante**

Dans le cas de dalles semi-flexibles amiantées, il convient de respecter dans tous les cas la réglementation en vigueur dans ce domaine.

#### **Stockage des matériaux**

Le stockage des rouleaux aura lieu au moins 48 heures précédant la pose, dans un local aéré, à l'abri de l'humidité et à température minimale de 18°C.

### ■ 3. Principe de pose

Pose libre avec bande de jonction simple face aux joints

Le seul maintien assuré au produit est celui réalisé aux joints par application de bandes de jonction simple face de 100 mm minimum de large (Réf. 792 de Forbo) placées sous les joints et au niveau des seuils de porte. Le collage doit être réalisé à cheval entre les 2 lés. En cas d'aboutement de lés, positionner au joint une bande de jonction.

Seuils de porte : En complément, chaque passage de porte sera traité avec une bande de jonction (identique) au droit du joint entre lés. Le joint peut être traité à froid ou à chaud ou par un seuil de porte adhésif, ou un seuil de porte à visser en l'absence de chauffage par le sol.

### ■ 4. Démarrage et Mise en œuvre

Placer le revêtement dans la pièce de façon qu'il recouvre toute la surface et remonter légèrement le long des murs (+ 10 cm) ; S'il existe, réaliser le joint (en tenant compte du raccord) en simple ou double coupe avec mise en place de la bande de jonction simple face Modul'up, la face anti glisse (sans film de protection) sur le support.

Maroufler la totalité de la surface du revêtement dans le local pour permettre la relaxation du produit ;

Pour réaliser la jonction entre lés, soulever le revêtement au départ d'une plinthe, découvrant ainsi la bande de jonction, désolidariser le film de protection, tirer sur le film en restant au plus près du revêtement et laisser retomber les lisières, le film ouvrira progressivement le joint au fur et à mesure de son décollement, aucune précaution particulière n'est à envisager. Une fois cette opération terminée, maroufler simplement la zone du joint pour faciliter l'adhérence avec la bande de jonction.

### ■ 5. Mise en œuvre sur dalles vinyles amiante

Pour rappel, l'exécution d'un ragréage, le recouvrement à l'aide d'un revêtement collé peuvent être considérés comme des travaux en sous-section 3 de la réglementation amiante alors que le fait d'effectuer un simple recouvrement sans produit de maintien permet de réaliser les travaux en sous-section 4.

Avec la bande de jonction Modul'Up (simple face) (Réf. 792 de Forbo), particulièrement adaptée au cas de rénovation sur supports amiantés, la mise en place est facilitée par un léger maintien de la face en contact avec le support grâce à un antiglisse. Lors d'une future rénovation, le revêtement pourra être déposé sans risque d'arrachage ou de dégagement de fibres d'amiante après évaluation et prévention des risques. Pour la périphérie en locaux humides, voir traitement des rives.

### ■ 6. Traitements des rives en locaux humides

Les locaux humides sur support béton (cuisine, salle d'eau en logement) recevront un calfatage en rives à l'aide d'un mastic à destination des pièces humides : acrylique ou MS polymères ou polyuréthane pour les supports bois.

Dans le cas de rénovation sur dalle vinyle amiante, le joint d'étanchéité sera positionné entre le revêtement et le mur sans adhérer au support (dépôt du joint de mastic sur le haut du bourrage de l'interstice en périphérie) afin d'éviter tout risque d'arrachement des dalles lors de la dépose.